

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2025-163

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2009-054
relative à la création de l'unité mixte de recherche U932 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2013-046
renouvelant l'unité mixte de recherche U932 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2014-107
renouvelant l'unité mixte de recherche U932 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2019-40
renouvelant l'unité mixte de recherche U932 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2021-114
nommant Madame Ana LENNON-DUMENIL directrice de l'unité mixte de recherche U932 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-529
renouvelant l'unité mixte de recherche U932 et nommant Monsieur Olivier LANTZ directeur adjoint de
l'unité mixte de recherche U932 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2025-36
renouvelant l'unité mixte de recherche U932 et prolongeant Madame Ana LENNON-DUMENIL à ses
fonctions de directrice de l'unité ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Olivier LANTZ est renouvelé dans ses fonctions de directeur adjoint de
l'unité mixte de recherche U932, intitulée « Immunité et cancer », jusqu'au 31
décembre 2029.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Didier SAMUEL